

Résolution présentée par la délégation du Royaume de Norvège

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	De bonnes conditions carcérale pour une bonne réinsertion
L'Assemblée Générale,	
Préoccupée	par les conditions déplorables de détention des individus en milieu carcéral, pour rappel un pays sur 3 fonctionne dans les limites des capacités de son système pénitentiaires, 59 pays dans le monde dépasse de plus de 50% leur capacité réelle de leurs prisons et pour 8 d'entre eux cela se chiffre à plus de 100% de leur capacité,
Rappelant	l'Ensemble des règles minimales des Nations Unies pour le traitement des détenus ou Règles Nelson Mandela, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment l'article 5, qui interdit la torture et tout d'autres traitements inhumains ou dégradants,
Souligne	que la privation de liberté à travers des centres de détentions, n'a pas pour vocation de punir, mais de préserver la sécurité publique, et de faciliter la réinsertion professionnelle et sociale des individus, tout en respectant la dignité humaine,
S'inspirant	du Royaume de Norvège qui durant les années 80, avait un taux de récidive avoisinant les 70% dans les 2 ans suivant la libération, alors qu'à l'heure actuel, grâce à la mise en place d'un système axé sur la réhabilitation et la réinsertion, le pays ne compte plus que 70 détenus pour 100'000 habitants et affiche un taux de récidive parmi les plus faible du monde, avoisinant les 20% dans les 2 ans suivant la libération, à titre de comparaison, les États-Unis comptent approximativement 600 détenus pour 100'000 habitants et possèdent un taux de récidive avoisinant les 66%,
Décide	d'adopter un guide de politiques pénitentiaires respectueuses de la dignité humaine, notamment en donnant à chaque détenu une chambre individuelle, car une bonne réinsertion commence par de bonne conditions de détention ; - la mise en place de la fibre optique et d'ordinateur personnel pour chaque prisonnier, pour pouvoir suivre des formations en ligne sur "comment devenir un bon citoyen", et une assistance du pénitencier sur l'écriture d'un bon CV qui sera utile au moment de la sortie ; - favoriser les peines alternatives telles que le travail d'intérêt général, la détention à domicile sous bracelet électronique ou encore le service communautaire, pour les délits mineurs, afin de réduire la surpopulation carcérale, et de limiter l'incarcération des personnes présentant un faible risque pour la population.